

C'est la course aux équipements de proximité à deux ans des JO

City-stade, skate-park, fitness, court de padel... Quatorze projets d'équipements de proximité ont été financés cette année parce que l'État entend doper la pratique sportive avant Paris 2024.

La commune de Saint-Pardoux-Soutiers va, en quelque sorte, damer le pion à des clubs de tennis plus huppés, comme à Bressuire et à Niort : le premier court de padel des Deux-Sèvres devrait y être livré à l'automne. Ce sport raquette, mélange de tennis et de squash pour faire simple, se joue habituellement en double sur un court encadré de murs ou de grillages.

Ce qui a rendu possible cet aménagement, c'est le programme des équipements sportifs de proximité annoncé par le président Macron, il y a bientôt un an, pour doper l'exercice partout en France à l'approche des Jeux olympiques de Paris, avec pour ambition une augmentation de trois millions de pratiquants. Une enveloppe de 200 millions d'euros a alors été dégagée pour la période 2022-2024, dont 81 millions pour cette seule année, visant à accompagner le développement de 5.000 infrastructures à destination des associations à vocation sportive et des collectivités « dans les territoires carencés ».

555.000 € débloqués ici
Cet argent peut aussi permettre « la qualification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles » ainsi que « la couverture et/ou l'éclairage d'équipements spor-



En marge des Jeux olympiques de Paris en 2024, Saint-Pardoux-Soutiers se fait financer en partie son court de padel : dès l'automne, les joueurs de Parthenay n'auront plus à se rendre à Poitiers. (Photo archives NR)

tifs de proximité ». En Nouvelle-Aquitaine, l'enveloppe de ce plan de soutien s'élevait à plus de sept millions d'euros en 2022, finançant 176 projets plus ou moins avancés : dans les Deux-Sèvres, qui compte environ 100.000 licenciés, il y en a quasiment de 50 % à 80 % du coût total puisque c'est la règle, comme l'est un autofinancement minimal de 20 %. La somme initialement allouée au département a finalement grimpé de plusieurs

dizaines de milliers d'euros, pour atteindre quelque 555.000 €.

Accès libre et conventions
À Saint-Pardoux-Soutiers, « on avait l'idée d'installer un court de padel dans un petit coin de notre tête, une activité innovante, sympathique et sportive à la fois », raconte Martin Moreau, conseiller municipal délégué aux associations et aux projets sportifs. Et, au milieu des notes d'information sur les différents dispositifs de financement régulière-

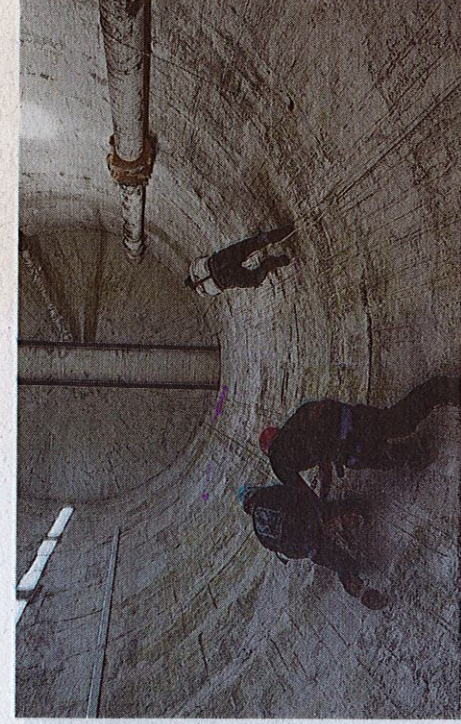
ment reçues en mairie, les élus ont repéré ce programme piloté par l'Agence nationale du sport : ils s'y sont engouffrés afin de boucler leur projet à 80.000 €. Le court sera en accès libre tout en faisant l'objet de conventions avec trois associations, une nécessité : deux clubs de tennis locaux, plus l'Amicale des sapeurs-pompiers. Autres points forts potentiels dans un dossier quel qu'il soit : une labellisation Terre de Jeux, validée lors du dernier printemps dans le cas de

... Quatorze projets validés sur dix-sept

La liste des quatorze équipements sportifs de proximité subventionnés en partie, et dans les Deux-Sèvres, par l'État en marge de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris avait été communiquée le mois dernier par la préfecture de région au milieu des 162 autres de Nouvelle-Aquitaine : à une exception près, les dossiers avaient été acceptés au niveau départemental, avant d'être validés à l'échelon régional. Trois vagues étaient initialement prévues, deux ont suffi.

Commission de mars : Allouinay (terrain multisports), Chanteloup (terrain multisports et parcours de santé pour jeunes), Sauzé-Vaussais (terrain multisports), Sainte-Néomaye (terrain multisports et parcours de santé) et Saint-Pardoux-Soutiers (court de padel).

Commission de juin : Beauvoir-sur-Niort (station de fitness et d'entraînement), Champdeniers (espace multisports), Cherveux (station de fitness et d'entraînement), Fres-



Le comité de spéléologie a reçu 60.000 € pour améliorer son lieu d'entraînement qu'est le château d'eau de Saint-Maxire. (Photo Olivier Réau, comité départemental de spéléologie des Deux-Sèvres)

series (espace de fitness), La Ferrière-en-Parthenay (plateau sportif), Mazières-en-Gâtine (plateau sportif), Pompaire (city-stade) et Thénézay (city-stade et skate-park).

Le 14^e projet entériné est celui du comité départemental de spéléologie qui s'est vu octroyer, directement au niveau de la région, la somme de 60.000 € dans le but d'améliorer sa structure d'entraînement qu'est le château d'eau de Saint-Maxire. Enfin, trois dossiers n'ont pas franchi cette même étape régionale : ceux du Busseau (city-stade et parcours multiple destiné aux enfants âgés de 3 à 12 ans), de La Forêt-sur-Sèvre (deux city-stades) et de Luché-Thouarsais (city-stade). Reste qu'ils pourront être repris dès l'an prochain.

Saint-Pardoux-Soutiers, la proximité d'un établissement scolaire ou du bourg, une démarche éco-responsable...

Sans ce plan pas de « parc mobi'ludique » à Mazières

Un city-stade est soutenu à Sauzé-Vaussais, il a été porté par le conseil municipal des jeunes de bout en bout, ce dont se félicite le maire, Nicolas Ragot : l'équipement, dont la plateforme est déjà sortie de terre, correspondait à « un besoin » dans cette commune d'environ 1.600 habitants qui a reçu un coup de pouce pécuniaire de l'ordre de 27.000 €.

C'est Mazières-en-Gâtine qui a touché le jackpot, pour ainsi dire, avec 95.000 € servant à financer la moitié, hors taxes, de son futur « parc mobi'ludique », qui en est encore à ses prémices : ce projet prévoit un pumptrack, ce parcours bosselé dédié aux BMX et aux VTT sur tout, avec ici une zone réservée à l'apprentissage du code de la route, des équipements pour le street workout et un bloc d'escalade. Sans le programme affilié aux prochains JO, « on ne l'aurait pas fait », assure le premier magistrat, Jacques Fradin.

en savoir plus

28 collectivités labellisées Terre de Jeux

Au milieu de cet été, quatre nouvelles communes de Deux-Sèvres ont été labellisées Terre de Jeux 2024, comme l'a récemment annoncé le comité départemental olympique et sportif, ou CDOS 79, sur son site internet : il s'agissait d'Airvault, de Boisimé, de Coulon et de

Mazières-en-Gâtine dont les dossiers ont été validés par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris lors des 45^e et 46^e promotions. Lancé au mois de juin 2019, ce label s'adresse à toutes les collectivités territoriales et aux structures du mouvement sportif, permettant à chacun de contribuer, à son échelle, à trois grands objectifs : « La célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ; l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ; l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre ». Voici la liste complète fournie par Joël Pigeau, chargé de mission au sein d'un CDOS 79 constitué

d'une équipe de quatre permanents : 28 collectivités, dont 23 communes, sont concernées.

> 2019 : communauté de communes Parthenay-Gâtine, Thouarsais, Bressuire, Niort, Nueil-les-Aubiers, Parthenay et Sainte-Néomaye (promotion du 20 novembre), Département (21 novembre), communauté d'agglomération du Niortais (18 décembre).

> 2020 : Cherveux, La Crèche et Mauléon (6 juillet).

> 2021 : Chauray (21 janvier), communauté de communes Mellois-en-Poitou (26 février), Saint-Maixent-l'École (20 avril), Chiché (21 mai), Affaires (24 septembre) et Villiers-en-Plaine (19 novembre).

> 2022 : Saint-Symphorien (4 février), Echiré (14 avril), Pompaire (28 avril), Faye-sur-Ardin et Saint-Pardoux-Soutiers (13 mai), Prahecq (10 juin), Airvault, Boisimé et Coulon (7 juillet), Mazières-en-Gâtine (21 juillet).

Renseignements et informations sur le site internet cdos79.fr